

**leolea**lebensorte
und lebensart
für kinder

Tarif pour la prise en charge crèche Swisscolino

valable à partir du 01.01.2024

Frais pour les enfants de moins de 6 mois	Frais de garde** [CHF/jour]	Frais de repas (CHF/jour)	Les frais comprenant les repas [CHF/jour]	Les frais comprenant les repas [CHF/mois]*
1/1 jour ou 20%	153.20	0.00	153.20	612.80
3/4 jour ou 15%	114.90	0.00	114.90	459.60
1/2 jour ou 10%	76.60	0.00	76.60	306.40

Frais pour les enfants de plus de 6 mois***	Frais de garde** [CHF/jour]	Frais de repas (CHF/jour)	Les frais comprenant les repas [CHF/jour]	Les frais comprenant les repas [CHF/mois]*
1/1 jour ou 20%	153.20	6.00	159.20	636.80
3/4 jour ou 15%	114.90	6.00	120.90	483.60
1/2 jour ou 10%	76.60	0.00	76.60	306.40

Frais pour les enfants de plus de 12 mois***	Frais de garde** [CHF/jour]	Frais de repas (CHF/jour)	Les frais comprenant les repas [CHF/jour]	Les frais comprenant les repas [CHF/mois]*
1/1 jour ou 20%	127.65	12.00	139.65	558.60
3/4 jour ou 15%	95.75	12.00	107.75	431.00
1/2 jour ou 10%	63.85	0.00	63.85	255.40

Frais pour les enfants de l'école maternelle	Frais de garde** [CHF/jour]	Frais de repas (CHF/jour)	Les frais comprenant les repas [CHF/jour]	Les frais comprenant les repas [CHF/mois]*
1/1 jour ou 20%	127.65	12.00	139.65	558.60
3/4 jour ou 15%	95.75	12.00	107.75	431.00
1/2 jour ou 10%	63.85	0.00	63.85	255.40

Taux d'encadrement ayant droit à un bon de garde pour les enfants de l'école maternelle	école maternelle publique
Crèche dans une commune avec :	39 semaines d'école
1/1 jour ou 20%	Journée entière 16.10%
3/4 jour ou 15%	Matinée et repas de midi 11.10%
3/4 jour ou 15%	Après-midi et repas de midi 15.00%
1/2 jour ou 10%	Matinée 6.10%
1/2 jour ou 10%	Après-midi 10.00%

Surtaxe pour la prise en charge extraordinaires	Surtaxe pour la prise en charge [CHF/jour]	Surtaxe pour les frais comprenant les repas [CHF/mois]*
1/1 jour ou 20%	50.00	200.00
3/4 jour ou 15%	37.50	150.00
1/2 jour ou 10%	25.00	100.00

La période d'adaptation est considérée comme une période d'accueil payante.

* Taxe pour 240 jours de prise en charge par an ou 20 jours par mois facturés forfaitairement pour une prise en charge à 100% (peut contenir de légères différences dues à des arrondis).

** Les frais de garde plus élevés pour les enfants de moins de 12 mois sont réduits pour les parents ayant droit à un bon de garde plus élevé (en fonction du revenu).

*** Valable à partir du mois suivant l'anniversaire.

